

**10.—Établissements au sein des industries manufacturières, groupés selon la valeur des expéditions des produits de sa propre fabrication, par province, 1962**

Province ou territoire	Jusqu'à \$24,999	\$25,000 à \$99,999	\$100,000 à \$499,999	\$500,000 à \$999,999	\$1,000,000 à \$4,999,999	\$5,000,000 et plus	Total
Terre-Neuve.....	181	50	55	18	24	4	488
Île-du-Prince-Édouard.....	69	40	36	6	5		
Nouvelle-Écosse.....	403	260	240	55	60	12	1,030
Nouveau-Brunswick.....	243	232	134	54	48	11	722
Québec.....	2,833	3,125	3,174	833	868	271	11,104
Ontario.....	2,750	3,268	3,611	1,039	1,480	438	12,586
Manitoba.....	444	371	378	114	135	19	1,461
Saskatchewan.....	233	220	158	50	44	15	720
Alberta.....	458	538	419	99	128	39	1,681
Colombie-Britannique, Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	1,084	1,105	877	214	277	81	3,638
<b>Canada.....</b>	<b>8,698</b>	<b>9,209</b>	<b>9,082</b>	<b>2,482</b>	<b>3,069</b>	<b>890</b>	<b>33,430</b>

**Section 4.—Assistance fédérale à la fabrication**

Depuis sa formation en 1963, le ministère de l'Industrie accorde de l'aide à l'industrie, aux gouvernements provinciaux, aux associations commerciales, ainsi qu'à d'autres groupes qui l'ont approché au sujet d'une grande variété de questions industrielles. De nouveaux programmes ont été élaborés en vue d'encourager l'expansion de la fabrication au Canada.

**Programme visant l'automobile.**—L'Accord canado-américain sur les produits de l'automobile, que le premier ministre Pearson et le président Johnson ont signé le 16 janvier 1965, prévoit la suppression de barrières tarifaires et autres sur le commerce entre les deux pays relativement aux véhicules automobiles et les pièces de rechange.

Le projet vise d'abord à permettre aux producteurs canadiens de véhicules automobiles et de pièces d'avoir accès à un marché qui grandit constamment. On pourra ainsi accroître considérablement la production, le commerce, l'emploi et le rendement de cette industrie. Le programme comporte plusieurs dispositions importantes afin de permettre aux producteurs canadiens d'atteindre ces objectifs. La plus importante de ces garanties est celle par laquelle les fabricants canadiens de véhicules automobiles s'engagent à augmenter très sensiblement leur production dans un délai de trois ans et demi. Jusqu'ici le Canada a produit quelque 4 p. 100 des véhicules automobiles du marché nord-américain, et il en utilise environ 7.5 p. 100; grâce au nouveau programme, il devrait avoir accru considérablement sa production quand les modèles de 1968 seront introduits sur le marché. Les exportations canadiennes de véhicules et de pièces avaient déjà augmenté de 95 p. 100 au cours du premier semestre de 1965, au regard de la même période l'année précédente, et l'embauchage dans ce secteur avait augmenté de 13 p. 100. Depuis la signature de l'Accord canado-américain sur l'automobile, on a annoncé en maintes occasions la construction de nouvelles usines et l'agrandissement d'installations existantes dans l'industrie canadienne de l'automobile.

**Aide accordée aux entreprises de fabrication de pièces d'automobile en vue de leur adaptation.**—Une expansion économique de l'importance de celle que connaît présentement l'industrie de l'automobile exige nécessairement l'adoption de mesures de transition. Le programme visant l'automobile offre maintenant aux producteurs canadiens de grands avantages qui leur permettront d'accroître leur production, de la rationaliser et de diminuer leur prix de revient. Il s'ensuit que bon nombre de fabricants de pièces devront renouveler sensiblement leur outillage et envisager des programmes d'expansion.